34° RALLYE REGIONAL DES NOIX

« Rambert MEUNIER »







23 – 24 septembre 2011

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2012

Challenge du Comite Régional du Sport Automobile d'Auvergne Challenge A.S.A. ONDAINE













REGLEMENT

A.S.A. ONDAINE - ASSOCIATION RALLYE DES NOIX BP 135 42704 FIRMINY Cedex

Tel: 06.89.33.77.47

Site: www.asaondaine.com Email: contact@asaondaine.com

34° Rallye des NOIX 'Rambert MEUNIER'

23 et 24 septembre 2011

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Jeudi 11 août 2011 Ouverture des engagements : Jeudi 11 août 2011 Clôture des engagements : Lundi 12 septembre 2011
Dates et heures des reconnaissances :Samedi 17 et Dimanche 18 septembre 2011 de 09h00 à 19h00
Vérification des documents et des voitures :
Heure de mise en place du parc de départ : Vendredi 23 septembre 2011 à 18h00
1ère réunion des Commissaires Sportifs :
Départ du Rallye Place du Breuil à FIRMINY :
Publication des résultats du rallye : Samedi 24 septembre 2011 (30 minutes au plus tard après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent au PC du Rallye et Place du Breuil)
Remise des prix :Salle de la Bourse du Travail à 42700 FIRMINY à 22h30

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE, l'Association Rallyes des Noix organisent les 23 et 24 septembre 2011

le 34° Rallye Régional des NOIX

avec le concours des Municipalités de FIRMINY, LE CHAMBON FEUGEROLLES, PERIGNEUX et des localités traversées.

Le présent règlement a été approuvé par

la Fédération Française du Sport Automobile en date du 26/07/2011 N°R358

et par Le Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne sous le n°R/31/RR en date du 08/07/2011

Comité d'Organisation ASA ONDAINE

Président : Pascal PERONNET

Secrétariat du Rallye : ASA ONDAINE – ASSOCIATION RALLYE DES NOIX B.P. 135 - 42704 FIRMINY Cedex

> Téléphone : 06 89 33 77 47 Internet : www.asaondaine.com Courriel : contact@asaondaine.com

1.1P. OFFICIELS

Organisateur technique : ASA ONDAINE Collège des Commissaires Sportifs	Pascal PERONNET	lic	12797
Président :	Joëlle ALLEMAND	lic lic lic	12775 16382 3362
Directeur de Course :	Thierry DUPECHER	lic	3564
Directeur de Course Adjoint :	Daniel BERTHON	lic lic lic	5250 1621 43098
Responsable des Classements	Richard LOPEZ	lic	2568
Directeurs de Course délégués aux ES	Jacques PRADIER	lic	21221 145374 12047
Juge de Faits		lic	3591
Voiture Tricolore	Pascal PERONNET	lic	12797
DC Voiture Tricolore		lic	2926
Médecin Chef :	Docteur RIGAUDIERE	lic	56475
Commissaire Technique Responsable :	Gérard JOUVHOMMEGérald MILAMANTChristian ALLOINMichel JAMET	lic lic lic lic lic	13049 51582 29575 13706 189386 37568
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	Georges BEAL	lic	2910
Chargés des relations avec la presse :	Serge LEQUERTIER	lic	118035
Secrétariat de l'EpreuveASA ONDAINE			
Responsable des Commissaires		-	27700 128344
Responsable du Matériel	Christophe CHAPIGNAC	lic	58113
Voiture Damier	Jean Pierre MOURIER	lic	8578
InformatiqueDAT	TASCRATCH www.datas	crat	ch.com

Tableau Officiel d'affichage

FIRMINY: P.C du Rallye (Maison pour tous – Place de l'Abattoir)

et Café de la Mairie 1, rue Benoit Frachon 42700 FIRMINY

Du: 23/09/2011 à 18h00 au 24/09/2011 fin du Rallye

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional des Noix compte pour la **Coupe de France des Rallyes 2012 (**coef : 2) **Le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile Auvergne 2011 Le Challenge de l'A.S.A ONDAINE 2011**

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter leur accusé de réception d'engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications qui auront lieu :

vérifications administratives

MAISON POUR TOUS 2bis place de l'Abattoir

42700 FIRMINY

vérifications techniques

Garage LAURENT 56 rue de l'Abattoir 42700 FIRMINY

EXCLUSIVEMENT sur le site internet de l'ASA : www.asaondaine.com

Les éventuelles vérifications finales seront effectuées au :

Garage POSTAL – GRAND à UNIEUX
Taux Horaire maximum de la main d'œuvre : 45euros TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT INSCRIPTIONS
- **3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **34° Rallye Régional des Noix** doit adresser **OBLIGATOIREMENT par courrier** au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le Lundi 12 septembre 2011 minuit** à l'adresse suivante :

ASA ONDAINE - ASSOCIATION RALLYE DES NOIX B.P. 135 - 42704 FIRMINY Cedex

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

Il sera accordé une remise qu'aux seuls équipages de l'ASA ONDAINE : (Equipage 100% ASA ONDAINE : 265euros) (Equipages 50% ASA ONDAINE : 275euros)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Aucun Engagement ne sera pris pas téléphone.

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courriel à cette adresse : **contact@asaondaine.com**La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve
 - de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA A7S , A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K, F213, A5, N2, F212, R1, N1, F211

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA des Rallyes 2011 (Régionaux)

4.2P. PNEUMATIQUES: Règlementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Un SEUL véhicule d'assistance autorisé sur le parc d'Assistance par Equipage Le badge sera délivré lors des Vérifications Administratives

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2ans

de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent. La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative

Seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 34°Rallye Régional des Noix "Rambert Meunier" représente un parcours de 184,200 kms

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 35,30 km.

Les épreuves spéciales sont :

E.S. 1-4 3,40 km x 2 = 6,80 km E.S. 2-5-7 5,50 km x 3 = 16,50 km E.S. 3-6-8 4,00 km x 3 = 12,00 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les Reconnaissances seront limitées à 2 jours

Le Samedi 17/09/2011 : ES1 – ES2 – ES3 de 9h00 à 19h00

<u>Le Dimanche 18/09/2011 : ES1 – ES2 de 9h00 à 19h00 et l'ES3 de 14h00 à 19h00</u>

avec un maximum de 3 passages au total. Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissance et le nombre de passages.

<u>Reconnaissances interdites le vendredi 23 septembre 2011</u> (Mise en place de la sécurité (Application de la réglementation FFSA aux contrevenants)

Pour des raisons exceptionnelles et sur demande, il sera délivré une autorisation écrite pour une reconnaissance le 23 septembre 2011, par l'Organisation

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement FFSA

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route : chasuble fluo avec fonction Chef de poste : chasuble fluo avec fonction Relation Concurrents : blouson avec fonction

7.3 .17.3. Les Dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Les Prix et Coupes suivants seront distribués :

Classement Scratch	Prix	Coupes
Premier	300 €	Coupe
Deuxième	200 €	Coupe
Troisième	150 €	Coupe

Classement Groupes	+ de 3 partants	Coupes
Premier	100 €	Coupe

Classement Classes	de 1 à 4	de 4 à 10	de 11 à 15	+ de 15	Coupes
Premier	285 €	285 €	285 €	285 €	Coupe
Deuxième		120 €	120 €	120 €	Coupe
Troisième			70 €	70 €	Coupe
Quatrième				60 €	Coupe
Cinquième					Coupe

Classement Féminin	Prix	Coupes
1ère Féminine	150 €	Coupe

SEULS LES PRIX SONT CUMULABLES

Une ou plusieurs coupes seront offertes à un ou plusieurs commissaires par tirage au sort.

Les coupes non récupérées le Samedi 24 septembre 2011 lors de la remise des prix, resteront acquises à l'organisateur.

La remise des prix se déroulera à la Salle de la Bourse du Travail Place du Marché à 42700 FIRMINY le Samedi 24 septembre 2011 à 22h30























L'A.S.A. ONDAINE REMERCIE

Messieurs les Maires et les Habitants des Communes traversées :

FIRMINY
CHAMBON FEUGEROLLES
ROCHE la MOLIERE
St ETIENNE (St VICTOR)
St JUST – St RAMBERT
CHAMBLES
PERIGNEUX
St MAURICE en GOURGOIS
UNIEUX
CALOIRE

qui ont eu la gentillesse d'autoriser le passage du

34° RALLYE REGIONAL DES NOIX les 23 ET 24 SEPTEMBRE 2011

Pour les remercier, pour préserver leur tranquillité ainsi que pour l'avenir des Rallyes, nous vous demandons la plus grande prudence lors des reconnaissances.

Les jours de reconnaissances sont :

Samedi 17/09/11 de 9h à 19h

Dimanche 18/09/11 : ES1 & ES2 de 9 h à 19 h ; ES3 de 14 h à 19 h

Reconnaissances interdites Vendredi 23 septembre 2011

DES CONTROLES DE RECONNAISSANCES SERONT EFFECTUES
Les RECONNAISSANCES SAUVAGES seront sanctionnées par l'EXCLUSION du RALLYE

Le Comité d'Organisation